

AR Prefecture

017-200080091-20230414-D20230401-DE
Reçu le 17/04/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 14 avril 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	6 avril 2023	6 avril 2023
23	16	16 + 1		

Délibération 2023_04_01 : Vente de terrains parcelle N°1645 rue de la bois garde à Péré

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 14 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD.

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP.

Membres absents représentés : Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2122-21 et L2141-1,

Monsieur Paronneau, rapporteur, explique que la parcelle cadastrée 1645, section 272B à Péré, rue de la Bois Garde, mesure 1 360 m². La commune conserve deux bandes de 3 m² sur le côté sud et ouest afin d'avoir accès à la haie pour son entretien. Le reste de la parcelle (1 200 m² environ) est divisé en deux terrains, afin d'être vendu séparément. Le prix est de 52€ le m² soit un total prévisionnel de 31 200€ chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Présents et procuration):

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** la vente des deux terrains (1200 m² environ) de la parcelle n°1645 au prix de 52€ le m².
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20230123 – 2023_04_01 _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 17 / 04 / 2023
Rendu exécutoire le 17 / 04 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 14 avril 2023.
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX